**Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)**

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7509**

## Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d''information"))*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle DEVELOPPEMENT ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL - PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT ET TOURISME

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|---|
| Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Picardie Jules Verne - Amiens | Président de l'université de Picardie, Recteur de l'académie |

## Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

342 Développement et protection du patrimoine culturel

**Formacode(s) :**

## Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel participe à la conception et à la mise en oeuvre d'une stratégie globale de développement et de dynamisation d'un territoire (ville, région, bassin d'emploi...) en intégrant des préoccupations d'ordre économique (implantation de nouvelles entreprises, protection de l'environnement...), d'ordre social (habitat, équipements, services...), d'ordre culturel (programme de loisirs, de tourisme...). Facilite le travail partenarial, prend en compte les initiatives locales et les avis des populations.
Procède, à partir d'analyses et d'études concrètes, à l'élaboration technique d'un projet concernant l'ensemble ou une partie des actions à mener. Assure la réalisation et le suivi du projet.
Peut assurer la coordination ou être maître oeuvre de l'ensemble des actions. Peut aussi encadrer une équipe

- Analyser les données globales et spécifiques Se rapportant au territoire concerné. - sensibiliser et mobiliser les publics et les partenaires institutionnels sur le programme.
- Monter les dossiers techniques, administratifs et financiers.
- Organiser la promotion externe des projets.
- Faciliter sur le terrain la mise en oeuvre des actions, par l'expression, la participation et la coordination des différents partenaires impliqués.
- Assurer le suivi, l'évaluation et la pérennisation de la démarche de développement.

L'emploi/métier requiert d'être capable de :
- Observer et Analyser un milieu.
- Se positionner comme médiateur d'intérêts divergents.
- Gérer des tensions et pressions de groupes ou de personnes.
- Se constituer un réseau de personnes ressources.
- travailler en concertation et en complémentarité avec des équipes.

Spécialisations fonctionnelles :
- Diagnostic des problématiques de développement.
- Conception des stratégies de développement.
- Coordination des actions de développement.
- Evaluation des actions de développement.
- Conception et coordination de politiques d'animation.

* Champs d'intervention :
- Développement d'activités économiques (entreprises, emploi, formation...).
- Aménagement, environnement, urbanisme (habitat, logement, équipements...).
- Développement social, ressources humaines (insertion de groupes sociaux...).
- développement touristique.
- développement culturel.

* Responsabilités exercées :
- Maîtrise globale des actions de développement.
- Animation des réunions interinstitutionnelles.
- Encadrement d'une équipe.

## Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi/métier s'exerce dans des organismes divers, publics ou privés (syndicat ou structure de coopération intercommunale, associations interinstitutionnelles, comité de bassin d'emploi, parc naturel régional, collectivité territoriale...). L'activité s'effectue au sein d'une équipe pluridisciplinaire et nécessite d'impliquer étroitement les partenaires locaux, les élus, les administrations, les associations, les entreprises. Les réunions, nombreuses, se tiennent souvent en soirée et parfois le samedi. Les déplacements sont fréquents. Les contrats sont le plus souvent à durée déterminée lorsqu'ils concernent le développement d'un ou d'une suite de projets circonscrits dans le temps.

- Chargé de mission développement local - Chef de projet développement local
- Chef de projet développement social, économique et culturel
- Accompagnateur tourisme
- Directeur Syndicat d?initiative
- Assistant de développement de tourisme local
- Directeur Office de tourisme
- Agent de développement économique
- Animateur tourisme
- Chargé de la valorisation du tourisme local

Localisation :
- secteur Public.
- secteur Privé.
- secteur Associatif.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**
K1802 : Développement local

## Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

La formation se déroule sur 2 semestres, la certification s?obtient après une évaluation portant sur 4 champs distincts concernant les unités d?enseignements suivantes :

1. Apprentissage de la communication orale, écrite et informatique, du montage de projet et de langues vivantes, capacité d?expression, d?organisation, de planification, sens du relationnel

2. Pratiques touristiques et connaissance du patrimoine, lectures et observation sur le terrain, mise en perspective des connaissances

3. Définition d?un projet, identification d?un objet du patrimoine inaperçu, compétences dans le domaine de la recherche et dans la rédaction, gestion du temps, prise de contacts

4. Apprentissage professionnel et apprentissage de l?autonomie, conduite de projet, insertion dans l?équipe, exécution de missions en responsabilité

**Validité des composantes acquises : non prévue**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUI | NON | COMPOSITION DES JURYS |
|---|---|---|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | | Enseignants-chercheurs (50%) Professionnels (50%) |
| En contrat d'apprentissage | X | | Enseignants-chercheurs (50%) Professionnels (50%) |
| Après un parcours de formation continue | X | | Enseignants-chercheurs (50%) Professionnels (50%) |
| En contrat de professionnalisation | X | | Enseignants-chercheurs (50%) Professionnels (50%) |
| Par candidature individuelle | X | | Enseignants-chercheurs (50%) Professionnels (50%) |
| Par expérience dispositif VAE | X | | Enseignants-chercheurs (50%) Professionnels (50%) |

| | OUI | NON |
|---|---|---|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|---|---|

## Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n°44 du 9/12/1999

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

## Pour plus d'informations

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

Université de Picardie Jules Verne Chemin du Thil
80000 Amiens
03.22.82.89.89

**Lieu(x) de certification :**

Université de Picardie Jules Verne Chemin du Thil
80000 Amiens
03.22.82.89.89

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**